

SOMMAIRE

1. Editorial.
2. Agir pour une meilleure revalorisation de nos retraites. Des militantes UNSA à la CRSA.
3. Revalorisation des pensions : quelques arguments pour l'action.
4. Les retraités et personnes âgées dans l'Hérault.
5. Transmission des prix et tarifs des EHPAD.
6. Rapport annuel du COR de juin 2016.
7. Le montant moyen des retraites et pensions en 2014. Brexit et retraités. Billet d'humeur.
8. Les bienfaits du sport chez les seniors.



Editorial : Préserver le pouvoir d'achat des retraités

En ce début d'été, aborder la question du pouvoir d'achat des retraités peut sembler aride et rebattu. Et pourtant, au-delà des apparences et des moyennes, parfois trompeuses, le Conseil d'Orientation des Retraites attire l'attention, dans son dernier rapport, sur le risque d'une érosion, à moyen et long terme, du niveau de vie des retraités par rapport à celui des actifs.

La cause en est connue. L'indexation de la revalorisation des pensions sur l'indice des prix à la consommation (IPC) conduit au mieux à maintenir en niveau le pouvoir d'achat des retraités, mais n'évite pas le décrochage par rapport aux salaires des actifs. Le risque est bien réel de voir un retraité se paupériser au fil des ans, sur les 20 à 25 ans de retraite auxquels il peut prétendre, lors de sa fin de vie professionnelle. Un salarié parti à la retraite avec une pension au niveau du SMIC, il y a 10 ans, perçoit aujourd'hui une retraite nettement inférieure au SMIC.

L'inter-UCR (Unions Confédérales de Retraités) nationale du 5 juillet dernier a arrêté le principe d'une action qui devrait se dérouler le 30 septembre prochain. Elle souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics et des décideurs sur le risque de dérive lié au système actuel de revalorisation des retraites. La CGT et FO n'ont pas souhaité participer à cette réunion et ne sont pas partie prenante de cette action.

L'inter-UCR avance une proposition novatrice : indexer les retraites sur l'évolution du salaire mensuel de base. Cette référence permettrait à la fois d'obtenir une revalorisation des retraites étroitement liée à l'évolution des salaires et de recréer un lien structurel fort entre salariés actifs et retraités.

Le deuxième axe revendicatif retenu porte sur l'exigence d'une retraite au moins égale au SMIC pour toute carrière complète. Cette revendication, qui fait partie des mandats de l'UNSA Retraités, est plus que jamais d'actualité, quand la pension moyenne brute de droit direct atteint tout juste 1330 € (valeur 2014).

L'Unsa Retraité prendra pleinement sa part à l'action initiée par l'inter-UCR. Dans l'Hérault, elle se donne pour mandat d'inviter les organisations syndicales engagées dans cette action à une réunion préparatoire début septembre pour en définir les modalités locales.



ACTUALITE

AGIR POUR UNE MEILLEURE REVALORISATION DE NOS RETRAITES

L'Inter-UCR du 5 juillet, à la suite d'un long travail sur le pouvoir d'achat des retraités, a arrêté le principe d'une action sur la revalorisation des retraites qui devrait se dérouler le 30 septembre, à la veille de la date de revalorisation de nos retraites, le 1^{er} octobre.

L'inter-UCR, s'appuyant sur les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites, dénonce l'érosion de nos retraites à moyen et long terme.

Non seulement l'indexation des retraites et pensions ne garantit pas le maintien de notre pouvoir d'achat en valeur absolue, mais elle contribue à ce que l'écart se creuse entre salaires et retraites, de façon d'autant plus marquée que la croissance économique est forte.

- Parce que la « retraite-retrait » liée à la perte de l'autonomie, ne concerne que les retraités les plus âgés,
- Parce que les retraités demeurent actifs, et par leur action, le plus souvent bénévole, contribuent à la production de services et de richesses (1.2 % du Produit Intérieur Brut selon le rapport du COR de décembre 2015)

L'UNSA retraité revendique, avec l'inter-UCR, l'indexation au moins partielle des pensions sur l'évolution du salaire mensuel de base.

Avec l'inter-UCR, l'UNSA Retraités exige que, pour une carrière complète, aucune pension ne soit inférieure au SMIC (Base 35 h).

L'ACTION AU CONCRET

Sur les huit organisations constituant l'Inter-UCR, la CGT et FO ont décliné cette réunion, la CFTC, la CFE-CGC et la FGR-FP interrogent leurs instances mais sont d'accord avec les deux axes d'action retenus.

CFDT et UNSA souhaitent engager l'action, l'UNSA a fait parvenir à la CFDT un projet d'argumentaire le 11 juillet, lequel pourrait servir de tract appelant à l'action.

L'action devrait se décliner à la fois à Paris et dans les départements, elle pourrait prendre la forme de rassemblements devant les préfetures, avec demandes d'audience, de conférences de presses, de lettres aux parlementaires.

Localement, l'UNSA Retraités 34 devra se rapprocher des organisations impliquées dans l'action, dès le début septembre et se mobiliser pour faire de cette action un succès.

Les deux objectifs retenus sont réalistes.

L'alerte sur le risque d'érosion de nos retraites à moyen terme est une nécessité urgente.

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie LRMP: des militantes Unsa à la CRSA

Grâce à l'Unsa Retraités, l'UNSA conserve des militantes au sein de la CRSA.

L'Unsa disposait d'un siège, en tant qu'organisation syndicale, au sein de la CRSA Languedoc Roussillon. Ce poste était détenu par notre camarade et ami Bruno Libourel. C'était même le seul siège détenu nationalement par l'UNSA dans une instance consultative de ce type.

La fusion des ARS de Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées a conduit, dans le cadre de la réforme territoriale, à la fusion des deux CRSA. La réduction du nombre des sièges à pourvoir a conduit à l'éviction du représentant de l'UNSA du collège des organisations syndicales, les postes de ce collège ayant été attribués aux seules organisations syndicales relevant de la représentativité irréfragable (CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT).

Cependant, grâce à leur investissement au sein de leurs CODERPA respectifs, deux militantes de l'Unsa Retraités siègeront à la CRSA : Colette Casanova, comme déléguée titulaire au titre du CODERPA 30, Martine Dreyfus, comme deuxième suppléante du CODERPA 34.

Ces militantes interviendront certes au titre des structures qui les ont mandatées, mais c'est par leur engagement au titre de l'UNSA qu'elles ont été reconnues et choisies par leurs pairs.

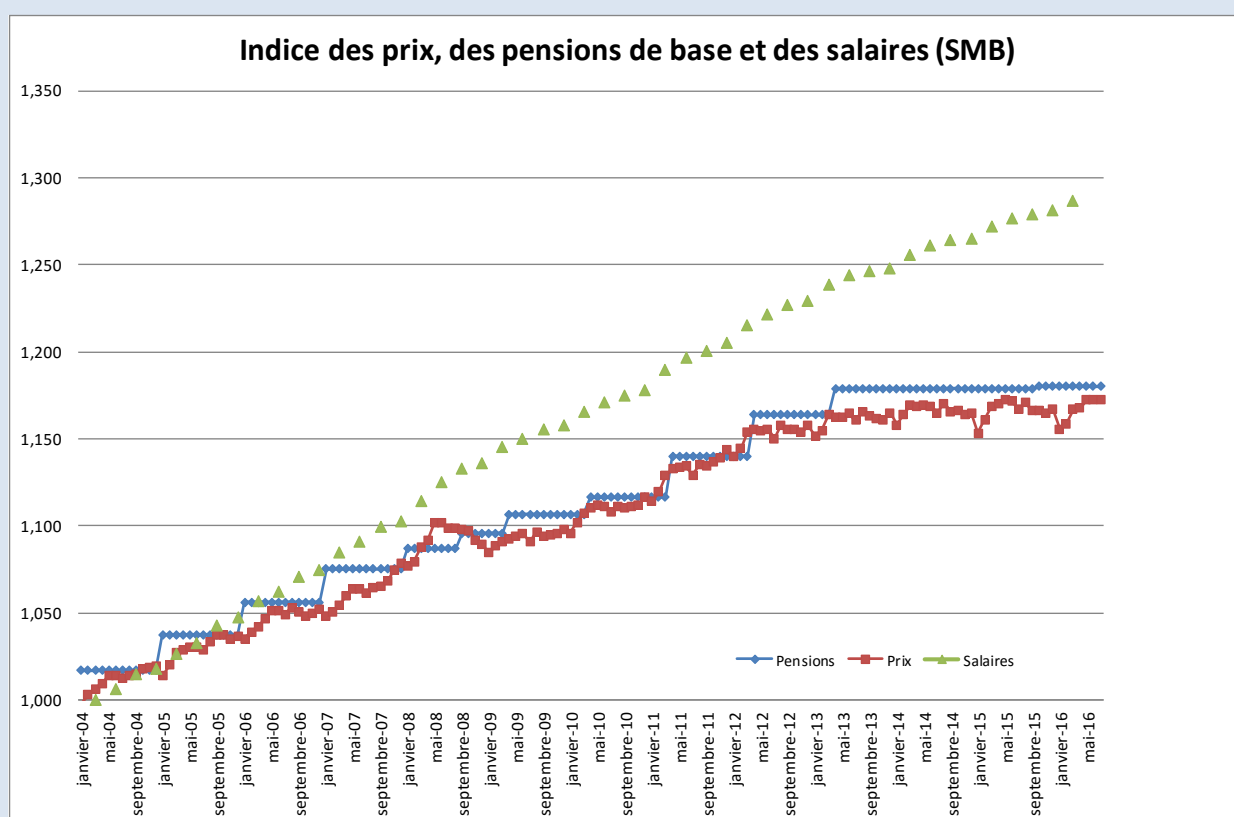
Nos remerciements à notre ami Bruno pour son investissement au titre de l'Unsa au sein de la CRSA.

REVALORISATION DES PENSIONS : QUELQUES ARGUMENTS POUR L'ACTION

Pour comprendre : Qu'est-ce que le salaire mensuel de base (SMB) ?

Le salaire mensuel de base correspond au salaire brut avant déduction des cotisations sociales et avant versement des prestations sociales. Il ne comprend ni les primes, ni les heures supplémentaires. Son montant correspond généralement à la première ligne du bulletin de salaire du salarié. C'est cet élément que nous souhaitons prendre comme référence pour la revalorisation des pensions.

Evolution comparative des prix, des pensions de base et des salaires (SMB)



(Source syndicale)

L'évolution du salaire moyen mensuel de base est beaucoup plus favorable que la référence à l'évolution de l'indice des prix pour assurer la revalorisation des pensions.

Il faut distinguer le référencement au SMB de la situation qui existait avant 2003 pour la Fonction Publique.

Le référencement au point d'indice de la Fonction publique, la péréquation, serait extrêmement défavorable pour les fonctionnaires retraités actuellement, du fait du gel durable du point d'indice et du recours aux mesures indemnitaires pour revaloriser les traitements des fonctionnaires actifs. Par ailleurs, les mesures résultant de l'accord Protocole Parcours Carrière et Rémunérations (PPCR), si elles ont une incidence favorable sur les futures retraites des actifs, seraient sans effets sur des retraites revalorisées par péréquation, puis que ces mesures ajoutent des points d'indice par conversion d'indemnités mais n'augmentent pas la valeur du point, base de la revalorisation de la retraite dans le système de péréquation. C'est pourquoi l'UNSA Retraités, comme l'UNSA Fonction Publique, ne revendique pas le retour à la péréquation.

Les retraités et personnes âgées dans l'Hérault



Démographie :

Les plus de 60 ans étaient, en 2012, 274 865 sur une population totale de 1 077 627 habitants, soit 25.5 % de la population.

Entre 2007 et 2012, le nombre des plus de 60 ans s'est accru de 37 000 dans notre département. Ce sont surtout les moins de 75 ans, originaires d'autres départements qui sont à l'origine de la croissance de la population âgée.

C'est la forte attractivité de l'Hérault, liée au climat et aux conditions de vie, qui justifie cet apport. Ces populations, constituées majoritairement de retraités aisés, s'implantent sur les zones littorales : La Grande Motte, Palavas, Agde... où elles trouvent des conditions de vie agréables.

La très grande majorité des plus de 60 ans vit dans les zones urbaines. Seulement 9% des seniors vivent en zone rurale et 3 % dans les communes rurales isolées du nord et de l'ouest de l'Hérault.

Les retraités les plus âgés sont toutefois surreprésentés dans les petites communes du nord et de l'ouest du département avec les difficultés d'isolement propres à ces secteurs.

Logement :

Une personne sur trois parmi les plus de 60 ans vit seule au foyer. Au-delà de 80 ans, c'est presque une personne sur deux.

Plus de 10 000 personnes, majoritairement des femmes, vivent en maison de retraite, foyers logements ou services de moyen ou long séjour.

76.5 % des personnes âgées et retraités sont propriétaires de leur logement.

Les deux tiers des retraités héraultais occupent une maison et seulement un tiers vit en appartement.

Les retraités héraultais occupent des logements plus grands que la moyenne de la population du département, ce qui peut poser des problèmes, particulièrement pour ceux qui vivent seuls : fiscalité, précarité énergétique.

Niveau de vie des seniors Héraultais :

On peut isoler la population des seniors en deux groupes : les plus de 75 ans et les 60-75 ans.

Les plus de 75 ans ont un niveau de vie plus faible mais plus homogène que les jeunes seniors :

Leur revenu médian (après impôts, prestations sociales comprises) se situe à 1550 €, avec 788 € pour le décile le plus pauvre et 3038 € pour le décile le plus riche.

85 % des revenus de cette tranche d'âge proviennent des retraites et pensions.

Pour les 60-74 ans, le revenu médian se situe à 1784 €, avec 685 € pour le décile le plus pauvre et 3560 € pour le décile le plus élevé. À noter que 21% des revenus proviennent des salaires, ce qui montre que dans cette tranche d'âge une partie non négligeable de la population n'est pas encore à la retraite.

Le taux de pauvreté (personnes sous le seuil de pauvreté) des seniors est d'environ 13.5% contre 19.2% pour l'ensemble de la population Héraultaise. On notera qu'il est de 5 points plus élevé que pour la moyenne des seniors en France (8% en dessous du seuil de pauvreté).

(Source : Analyse et Prospective des territoires Mai 2016)

Notre analyse :

Si la tranche de la population de 60 à 75 ans présente des situations sociales très contrastées, c'est d'une part, à cause de l'arrivée de retraités aisés venant s'installer dans le département, d'autre part du fait de la présence de retraités autochtones qui ont subi des années de crise, d'emplois précaires et disposent de retraites médiocres. Il est à craindre que ces clivages ne se renforcent au fil des ans, dans la mesure où l'ouest du département est touché par un chômage important et durable. Les disparités de niveau de vie chez les retraités risquent de durer voire de s'accroître.

Billet d'humeur

Euro 2016, on n'a pas gagné ! Du coup, c'est loupé pour l'état de grâce façon « blacks, blancs, beurs » type 1998. Comme si après un printemps pourri par les conflits de tous genres, loi El Khomri, Notre Dame des Landes et autres, la France pouvait panser ses blessures avec le score d'un match de foot. Comme si la victoire des Bleus sur la Mannschaft donnait plus d'autorité à François Hollande, face à Mme Merkel sur la scène européenne.

« Pauvres » Bleus, s'ils avaient gagné, ils auraient empoché chacun un chèque de 300 000 €, promis par M. Le Great, président de la FFF, un zakouski en plus de leurs émoluments réguliers. Le prix du mérite et du talent, sans doute. 300 000 €, c'est presque 19 ans de la pension moyenne d'un retraité français, sans mérite et sans talent, sans aucun doute !

DEPENDANCE

Transmission des prix et des tarifs des EHPAD

Dans un objectif de renforcer la transparence et l'information sur les prix pratiqués dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la loi d'adaptation de la société au vieillissement oblige désormais les EHPAD à transmettre à la CNSA leurs prix hébergement et les tarifs dépendance. Ces informations seront affichées fin 2016 dans l'annuaire du portail d'information pour-les-personnes-agees.gouv.fr animé par la CNSA.

En 2016, tous les EHPAD ont l'obligation de saisir avant le 30 novembre leurs prix hébergement (permanent et temporaire) et tarifs dépendance dans la plateforme mise à disposition par la CNSA. L'affichage des prix et tarifs dans l'annuaire du portail d'information pour-les-personnes-agees.gouv.fr interviendra fin décembre 2016.

A partir de 2017, les EHPAD devront transmettre leurs prix hébergement et tarifs dépendance au plus tard le 30 juin de l'année en cours et mettre à jour au fil de l'eau les prix et tarifs dès qu'ils changent.

Les EHPAD auront l'obligation de communiquer :

- pour chaque type de chambre (chambre seule, chambre double, chambre seule ASH, chambre double ASH), le prix hébergement de la chambre majoritairement proposée : Prix TTC par personne et par jour.
- les tarifs dépendance pour les GIR 1-2 ; 3-4 et 5-6.

Les prix relatifs à l'hébergement comprennent les prestations minimales dites « socle » définies dans l'annexe du décret d'application.

Les EHPAD ont la possibilité d'indiquer les prestations proposées en plus des prestations minimales listées dans l'annexe du décret, mais comprises dans le prix hébergement saisi, c'est-à-dire ne faisant pas l'objet d'une facturation supplémentaire.

(Source : Site CNSA)



Fin 2016, les prix et tarifs des EHPAD seront affichés sur le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Nous remercions Daniel Gauchon, militant du SI.EN Unsa, et membre du Bureau National de l'Unsa Retraités, pour l'analyse du dernier rapport du COR qu'il a faite et nous a communiquée.

Evolution et perspectives des retraites en France Rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites de Juin 2016

Conformément à la mission que la loi lui confie pour garantir l'avenir et la justice du système de retraite, le COR produit chaque année un document fondé sur des indicateurs qui permettent de mesurer l'adéquation du système de retraite à ses objectifs mais aussi d'anticiper ses évolutions dans une logique de pilotage à moyen et long terme.

A partir de cet ensemble de données nécessairement complexe, on trouvera ici deux éclairages contrastés.

Quatre données qui rassurent

- le niveau de vie moyen des retraités en 2013 est légèrement supérieur (105,4%) à celui de l'ensemble de la population, grâce notamment à une croissance des pensions de retraite qui a été plus forte entre 2004 et 2014 que celle des revenus d'activité.
- bien que connaissant en 2014 un léger déficit (-0,3 points de PIB), **l'équilibre financier du système paraît pouvoir être assuré à l'horizon de 25 ans** sans modification majeure des trois leviers qui traduisent un partage des efforts entre retraités et cotisants : l'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite, le taux de prélèvement global et la pension moyenne relative des retraités.
- **les dispositifs de solidarité**, qui représentent près de 30% de la masse totale des pensions, **jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités entre les retraités**. Ces dispositifs bénéficient principalement aux femmes dans le cadre des droits familiaux. A noter que la création du compte pénibilité permettra de renforcer la prise en compte de la pénibilité ou du caractère dangereux de certains métiers.
- **l'espérance de vie poursuit une progression d'ensemble régulière** malgré des variations annuelles conjoncturelles liées aux conditions épidémiologiques et météorologiques. A noter que l'écart entre l'espérance de vie des femmes et des hommes serait de quatre à cinq ans, mais avec seulement un an en bonne santé ou sans incapacité.

Quatre données qui inquiètent

- **la dégradation du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités** qui est passé de 2,1 en 2004 à 1,7 en 2014. Malgré l'augmentation progressive de l'âge moyen de départ à la retraite à 62 ans en 2018 puis à 64 ans à la fin des années 2040, ce rapport devrait continuer à baisser pour atteindre 1,4 en 2060.
- **l'évolution incertaine de la conjoncture économique** qui pourrait impacter fortement les équilibres actuels : ainsi le maintien à long terme d'une croissance à 1% et d'un chômage à 10% verrait le déficit annuel atteindre -0,7 points du PIB à l'horizon 2060.
- la pension moyenne continuerait de croître en euros constants (donc plus vite que les prix), mais moins vite que les revenus d'activité. Le niveau de vie relatif des retraités s'établirait entre 82,9 % et 96,8 % en 2040 et entre 74,0 % et 94,1 % en 2060, contre 105,4 % en 2013. **La seule indexation des pensions sur les prix ne permettra pas de partager équitablement les fruits de la croissance entre actifs et retraités.**
- **le rapport entre la pension moyenne des femmes et celle des hommes** est certes en augmentation permanente, passant de 70% en 2004 à 75% en 2014, mais resterait encore de l'ordre de 90% en 2050 du fait de la persistance des différences de salaire. A noter toutefois que ces écarts se traduisent de manière atténuée en terme de niveau de vie (96% en 2014) car le niveau de vie est supposé identique pour les deux conjoints d'un couple. Ainsi, les écarts de niveau de vie entre les femmes et les hommes proviennent essentiellement des personnes qui ne vivent pas en couple.



Daniel Gauchon
Représentant du SI.EN Unsa
au bureau national de l'UNSA Retraités

Le montant des pensions en 2014 : montant brut de la pension de droit direct en 2014 (hors réversion)

(source rapport du Conseil d'Orientation des Retraites juin 2016)

MONOPENSIONNES	Tous les salariés retraités de droit direct			Salariés retraités à carrière complète		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Moyenne	1330	1680	1010	1740	1970	1530
Régime général	1180	1610	860	1770	2100	1390
Fonction Publique d'Etat	2210	2450	2050	2520	2710	2370
CNCRACL	1410	1730	1350	1840	2000	1790
Régimes spéciaux	2020	2150	1640	2500	2610	2050

POLYPENSIONNES	Tous les salariés retraités de droit direct			Salariés retraités à carrière complète		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Régime principal	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Moyenne	1540	1830	1170	1790	1960	1490
Régime général	1330	1670	900	1630	1830	1230
Fonction Publique d'Etat	2030	2260	1790	2160	2310	1960
CNCRACL	1540	1700	1440	1650	1720	1600
Régimes spéciaux	2090	2220	1620	2230	2310	1890

Dans l'ensemble, les retraites des polypensionnés sont plus favorables que celles des monopensionnés, sauf dans le cas des carrières complètes.

L'écart entre pensions des hommes et des femmes demeure (trop) important, y compris dans la Fonction Publique d'Etat, même s'il se réduit.

BREXIT et retraités

Les retraités britanniques qui vivent en France ont vite fait leurs comptes après le « Brexit » qui vient de secouer l'Angleterre. Avec une baisse de 8 % de la valeur de la Livre par rapport à l'euro, c'est d'autant que leur pouvoir d'achat est écorné.

Ce choix hasardeux, suite à une campagne émaillée de mensonges énormes, les Anglais le regrettent déjà. Les leaders politiques promoteurs du « Leave » se défilent, et les tenants de cette orientation semblent soudain moins pressés de voir se concrétiser la sortie de l'Union Européenne.

De cette expérience, retenons que l'on ne joue pas impunément avec la démocratie. Ceux qui sont parfois tentés par l'expression de leur colère à travers leur bulletin de vote doivent se souvenir, qu'après avoir exprimé un suffrage, il faut assumer ses choix et qu'il y a un risque à suivre la voie tracée par les démagogues.



Après le Brexit.

LOISIRS

Les bienfaits du sport chez les seniors

A partir de 50 ans, la masse musculaire et la force diminuent de 40 à 50% selon les personnes.

Avec l'âge, l'essoufflement est aussi plus important, la prise de poids n'est pas rare et l'équilibre est de plus en plus fragile. La capacité des seniors à conserver une vie autonome est diminuée, les risques de chutes plus fréquents. Rester inactif représente alors un danger à partir d'un certain âge. Pour lutter contre ces méfaits, le sport, pratiqué en douceur, est une très bonne thérapie.

Ainsi, l'activité sportive permet de :

- Diminuer le risque de chutes
- Diminuer le risque d'obésité
- Réduire le stress et prévenir les maladies cardiaques
- Contribuer à la baisse du cholestérol
- Lutter contre l'ostéoporose
- Améliorer les défenses immunitaires
- Entretenir les muscles
- Créer du lien social, diminuer le risque de dépression



Tenir compte de sa condition physique avant de se lancer

Avant de s'adonner à une nouvelle activité physique et sportive, il faut avant tout connaître et tenir compte de ses capacités.

Il est important de s'entretenir avec un médecin traitant ou de la médecine du sport, afin de vérifier que cette activité est adaptée à son état de santé.

Certaines caisses complémentaires de retraite proposent à leurs assurés de passer des bilans médicaux et en fonction des résultats de pratiquer un sport adapté à leur condition physique.

Dans tous les cas, il convient également de prendre quelques précautions lors de la reprise d'un sport :

- Ne pas se lancer dans une activité physique du jour au lendemain : l'entraînement doit être progressif.
- La régularité est importante pour obtenir des bénéfices et éviter de se faire mal.
- Pour les activités physiques à plusieurs, choisir un groupe ayant les mêmes capacités que soi.
- Éviter les compétitions et les efforts violents.
- Avoir le bon équipement : Se chausser et se vêtir de manière adaptée.
- Attention à l'hypothermie (baisse de la température du corps) et à la déshydratation. Il faut boire régulièrement.

(Source : Portail de la Silver économie)

Vous nous retrouverez fidèles au poste pour vous informer, début septembre.
Dans l'attente nous souhaitons à tous nos lecteurs un bel été.



Abonnement Lettre « Infos UNSA Retraités ».

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérent à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années.

Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34 4747, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à ud-34@unsa.org en indiquant leur nom, prénom

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental secteur privé : **Gérard Mirault** Délégué départemental secteur public : **Claude Lassalvy**

Responsable Lettre en ligne **Info Unsa Retraités 34** : **Claude Lassalvy**